

# Compte rendu Prudhommes

## du 18 Février 2011

---

**Rappel :** Le 26 novembre 2010, le procès s'est tenu au tribunal des Prudhommes de Bordeaux.

Il concernait les non cadres de la Snpe et portait sur les compléments de salaire et le préjudice d'anxiété.

Après les plaidoiries des avocats de la snpe et celle de notre avocat Teissonnière, le tribunal avait mis le jugement en délibéré et fixé à la date du 18 février 2011.

**Compte rendu du 18 février:** Les syndicats SUD et CGT accompagnés des préretraités concernés se sont rendus au tribunal.

Nous avons été informés que les 4 juges prudhommes (deux juges représentant les salariés et deux juges représentant le patronat) ne s'étaient pas mis d'accord et en conséquence n'avaient pas pris de décision.

Cela signifie que sur la partie préjudice d'anxiété, les 2 juges patronaux ont refusé de prendre en compte l'arrêté de la cour de cassation de mai 2010. Il s'agit d'une décision politique pour remettre en cause cet arrêté et exonérer les patrons de leur responsabilité.

En conclusion, un *juge* professionnel va être nommé et un nouveau procès aura lieu. Les personnes concernées seront convoqués et notre avocat Teissonniere assurera leur défense. (Délais pour ce nouveau procès, pas avant plusieurs mois)

**Nota :** nous attendons les résultats des procès Prudhommes des cadres Snpe et Roxel pour le 12 avril et celui des non cadres Roxel pour le 8 Avril.